

afin de promouvoir la proclamation d'un quartier résidentiel ouvert, dans son voisinage. Un certain nombre d'entreprises ont accordé de l'aide aux sports, aux activités et aux installations sportives. Deux autres ont offert des programmes de santé et dispenser des réserves d'eau là où des écoles et des familles en avaient besoin.

Développement communautaire: Toutes les entreprises affiliées sauf deux ont offert une forme d'aide aux projets communautaires conçus pour améliorer la qualité de la vie des communautés non blanches. Dans quelques cas, il s'agit uniquement d'une contribution financière à des projets ou à des fonds. Comme on s'y attend, les plus grandes sociétés ont fait montre de leur habileté à fournir de l'aide à de nombreuses causes communautaires. Cela inclut l'établissement d'une chaire d'ingénierie agricole dans une université rapprochée; la subvention et l'administration d'une Fondation pour l'éducation avancée et la recherche en faveur de toutes les races; l'établissement et la subvention d'un Fonds de bénéfices communautaires; le don d'ambulances et de camions de pompiers; l'établissement d'un institut de formation destiné à la communauté tout aussi bien qu'aux employés de l'entreprise; l'établissement d'un centre communautaire; subvention à une université noire ainsi qu'un large éventail de services sociaux et culturels.

7. Relations raciales

Les relations raciales ne sont plus une question litigieuse. Toutes les affiliées ont fait enlever les affiches ségrégationnistes et, à une seule exception, tous les lieux de travail et toutes les installations de loisirs sont ouverts à tous. L'exception dont nous parlons ici renvoie à une communauté minière éloignée où il n'y a pas de barrières artificielles entre les employés. Cependant les cafétérias, les installations sportives et les installations de loisirs sont plutôt utilisées par les employés non blancs parce qu'elles sont adjacentes à l'auberge des travailleurs.

8. Encouragement aux entreprises dirigés par des Noirs

C'était la première fois, en 1986, qu'un tel souhait était inclus dans le Code d'éthique. Huit des douze affiliées qui ont fait rapport affirment avoir encouragé jusqu'à un certain point des entreprises noires. Au bas de l'échelle il s'est agi d'une aide indirecte sous forme de soutien exprimé à l'endroit d'un projet de l'Association des exportateurs canadiens en faveur des entrepreneurs de race noire ou en faveur de la Corporation pour le développement des petites entreprises qui promeut l'établissement d'entreprises noires. Une partie de cette aide a été apportée grâce à la Banque de développement de l'Afrique du Sud et de la Corporation pour le développement des petites entreprises, dans le but précis d'encourager l'implantation d'entreprises noires au sein d'une région industrielle désolée. Certaines initiatives ont pris la forme d'instructeurs aidant les gens d'affaires de race noire à mettre sur pied des entreprises d'entretien et de réparations agricoles. En 1986 fut créé le Service agricole Transkei, entreprise servant à encourager l'agriculture chez les Noirs. Une société a fourni un consultant trois jours par semaine; elle a également consenti des prêts visant à établir des entreprises noires ainsi qu'un centre commercial noir qui a permis l'établissement de 34 entreprises

noires. Plusieurs des grandes sociétés ont une politique d'achat de fournitures et d'équipement qui favorise les entreprises noires là où cela est possible.

9. Justice sociale

Comme le titre de la rubrique précédente, la justice sociale a été incluse pour la première fois en 1986 dans le Code d'éthique. Les entreprises canadiennes et leurs affiliées sont invitées à prendre les moyens positifs, constructifs et légaux et à utiliser leur influence pour promouvoir la justice sociale et la réalisation pacifique des réformes sociales et politiques. Toutes les affiliées sauf deux indiquent avoir fait des efforts, modestes ou importants selon les cas, pour atteindre ces objectifs. Les plus petites sociétés ont aidé en accordant de l'aide financière aux organismes de justice sociale, comme l'Institut sud-africain des relations raciales, la Corporation pour le développement des petites entreprises, Protec, la Chambre fédérée de l'industrie, etc.

Cependant l'aide la plus importante dans ce domaine est parvenue encore une fois des principales sociétés grâce à leurs ressources supérieures et à leur pouvoir économique. En plus d'aider les organismes que nous avons énumérés ci-haut, ces sociétés ont écrit aux ministres du gouvernement et aux autorités municipales demandant la justice sociale dans certains domaines: l'accès aux institutions hospitalières et pédagogiques réservées aux blancs, à toutes les races; des subventions au mouvement Kwa-Natal Indaba mis sur pied pour promouvoir le partage des pouvoirs et éliminer la discrimination raciale; la cessation des déménagements forcés; l'abolition de la discrimination raciale statutaire; la déségrégation des toilettes et autres installations publiques; la libération des prisonniers politiques, etc. Une société a ouvert un théâtre multi-racial, a travaillé activement pour la déségrégation et publiquement réclamé l'ouverture des écoles à toutes les races. Une autre a fait des démarches auprès du gouvernement sud-africain l'enjoignant de mettre fin à l'apartheid. Une autre encore a obtenu une dispense spéciale permettant l'éducation pour tous dans l'institut technique qu'elle avait elle-même ouvert. Seulement deux des sociétés ayant fait rapport n'ont fait allusion à aucun effort visant à promouvoir la justice sociale: la première est une entreprise d'envergure moyenne dans une région urbaine et l'autre, une société minière dans une région éloignée et peuplée presque exclusivement de gens de couleur.

V RENDEMENT DES SOCIÉTÉS

Pour la première fois, ce rapport cherche à évaluer le rendement des sociétés et de leurs affiliées opérant en Afrique du Sud. Le temps et les ressources dont nous disposons ne nous ont pas permis d'effectuer une enquête aussi approfondie qu'on aurait pu le désirer. Cependant, la collaboration empressée de la plupart des sociétés canadiennes impliquées nous a rendu la tâche possible. Il ne leur a pas été facile de se plier aux exigences du Code d'éthique, compte tenu de leur éloignement de la scène des opérations et du fait que la plupart d'entre elles n'ont que des parts minoritaires dans leurs affiliées sud-africaines. Elles sont alors